



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 28 JANVIER 2016

à PLOMEUR - Espace Jeunesse Loisirs

COMPTE-RENDU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 21 janvier 2016, le conseil de communauté s'est réuni à PLOMEUR, salle Espace Jeunesse Loisirs, sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

Le JEUDI 28 JANVIER à 18 h 30.

Sont présents :

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	MM. COIC, JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, M. MEHU, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BUREL, LE FLOC'H et TANTER
PLOMEUR	MM. ANDRO, CREDOU et GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	Mme CAUDAL, M. COUIC, Mme DREAU, MM. LE DOARE, MARTIN et MAVIC
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET, Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	M. LE TENNEUR, Mme TANNEAU Nathalie
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme TANNEAU Isabelle

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. YVE (COMBRIT) à Mme ZAMUNER
Mme DUPONT (PENMARC'H) à M. LE FLOC'H
Mme LE PAPE (PENMARC'H) à M. TANTER
Mme TINCQ (PONT L'ABBE) à M. MAVIC
Mme BOURHIS (TREFFIAGAT) à M. LE TENNEUR
M. MOREL (TREGUENNEC) à M. BOUCHER

Absent(e)s :

M. POCHIC (LOCTUDY)
Mme RAPHALEN (LOCTUDY)
M. BOUGUEON (PENMARC'H)
Mme CALVEZ (PLOBANNALEC LESCONIL)
M. LE LOC'H (PLOBANNALEC LESCONIL)
Mme BARANGER (PONT-L'ABBE)

Assistent également à la réunion :

Mmes LE GAL et COTTEN ; MM. DUBOURG et PIMENTEL, agents de la collectivité.

Le Président constate qu'avec 31 présents, le quorum est atteint. Avec 6 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 37.

Le Président, Raynald TANTER, propose la désignation de Mme Marie-Thérèse GOUZIEN en qualité de secrétaire de séance.

Accord du conseil.

En préambule, M.TANTER remercie Ronan CREDOU d'accueillir le conseil communautaire.

Après l'appel des élus, et avant d'aborder l'ordre du jour, le Président précise qu'il s'agit du dernier conseil avant les élections municipales de PLOBANNALEC LESCONIL qui se tiendront le dimanche 31 janvier 2016. Ces nouvelles élections ont des conséquences sur la composition actuelle du conseil communautaire.

La recomposition des instances sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire prévu le jeudi 25 février 2016.

M. TANTER précise que la séance du jour sera essentiellement consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Président met à l'ordre du jour l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du mois de décembre 2015.

Le compte-rendu est validé par l'assemblée.

Rapport annuel sur l'égalité hommes - femmes

Le Président expose le rapport. Il explique que ce rapport est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et doit être établi annuellement pour être présenté préalablement au débat budgétaire.

Le Président remarque que les éléments du rapport de l'année 2015 confortent la collectivité dans ses pratiques. Il remercie les services pour la lisibilité et la concision du document. Il précise que ce rapport est également présenté en comité technique.

Le Conseil prend acte du rapport présenté en 2016 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Débat d'orientations budgétaires

M. JOUSSEAUME, vice-président, donne lecture du rapport de présentation.

Le contexte national

Il précise que compte-tenu des informations dont dispose la collectivité, le projet de réforme de la DGF, initialement prévu en 2016 puis reporté d'un an, sera sûrement favorable à la CCPBS.

Arrivée de Liliane TANGUY à 18h45

Le contexte local

M. JOUSSEAUME explique que le budget communautaire comprend un budget principal et plusieurs budgets annexes (zones d'activités, CLIC, portage de repas, eau) pour couvrir l'ensemble des compétences de la CCPBS.

M. JOUSSEAUME présente la situation financière de la CCPBS (budget principal, budget annexe de l'eau, budget annexe du portage de repas) et précise que les comptes administratifs des autres budgets annexes seront présentés lors d'un prochain conseil communautaire. Il expose également les principales orientations générales.

Arrivée de Yannick DROGUET à 18h47

M. JOUSSEAUME explique que les investissements communautaires sont aussi inclus dans le projet de Contrat de Territoire entre la CCPBS et le Conseil Départemental et, dans certains cas, relèveront aussi des politiques de contractualisation avec la Région et les fonds européens.

Il évoque également le travail prospectif sur l'évolution des compétences communautaires, en particulier pour les compétences « tourisme » et « enfance-jeunesse » par le biais d'étude, pour une prise de compétence effective au 1^{er} janvier 2017. Un travail préparatoire dès 2016 concernant les compétences « prévention et gestion des inondations » et « assainissement » devrait permettre une prise de compétences au 1^{er} janvier 2018.

Les impacts financiers de ces prises de compétences seront étudiés par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

M. JOUSSEAUME précise que la première commission s'est tenue lundi 25 janvier 2016.

Arrivée de Christian BUREL à 18h48

Le budget principal – section de fonctionnement

M. JOUSSEAUME présente les principaux points en termes de recettes et de dépenses de fonctionnement.

Au vu de ces estimations, l'exercice 2016 devrait permettre de dégager un excédent de 1.7 millions d'euros pour affectation en section d'investissement.

Le budget principal – section d'investissement

Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou de définition et figureront en section d'investissement :

- Mise aux normes de la déchèterie de LEZINADOU, dont les travaux devraient être réalisés au second semestre 2016 - le coût des travaux (730 000 euros) figurera au budget 2016 ; des subventions ont aussi été sollicitées et seront inscrites en cas de réponse favorable,
- Renouvellement d'une benne de collecte des OM et de matériel pour le service des déchets, comme chaque année,
- Valorisation du site de Tronoën, avec un programme pluriannuel de travaux à prévoir sur les bâtiments achetés, la chapelle et l'ensemble du site ; une étude de programmation a été faite en 2015 et sera complétée en 2016 par un diagnostic approfondi du bâti classé, permettant de définir une priorisation des interventions,
- Création d'immobilier économique, sur les ZA ou sur les espaces portuaires, pour permettre l'installation d'entreprises en création ou en développement ou dans le cadre de reprise d'entreprise,
- Desserte en eau de mer de la ZA de Toul Car Bras, pour accueillir des projets économiques spécifiques ayant besoin de cette ressource en eau de mer,
- Déploiement de la fibre dans le cadre de Bretagne Très Haut Débit, avec le démarrage des premières plaques de fibre après les quatre montées en débit opérationnelles au cours de l'année 2015 ; l'investissement devrait être de 700 000 euros par an jusqu'en 2030,
- La mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) avec des travaux sur le siège communautaire principalement, qui pourraient être complétés d'une extension des bureaux en prévision de l'accroissement des compétences communautaires,
- L'entretien de la voirie et des réseaux dans les zones d'activités.
- Les dépenses prévues pour l'Habitat (OPAH/PLH)

D'autres projets seront précisés soit dans les prochaines semaines et pourraient alors intégrer le budget primitif, soit dans les prochains mois et feront l'objet de décisions modificatives ultérieures de la section d'investissement.

M. LE DOARE, conseiller communautaire, prend la parole. Il souligne qu'une étude sera nécessaire sur le transfert de la compétence assainissement. Il faudrait prévoir au budget un bureau d'études car il s'agit d'un travail lourd et fastidieux.

M. JOUSSEAUME répond qu'effectivement l'appel à des bureaux d'études est prévu car il est important lors de prise de compétences de ne pas improviser et de faire appel à des experts. La collectivité devra se faire accompagner pour toutes les nouvelles compétences.

Mme ZAMUNER, vice-présidente, prend la parole et demande si, dans le cadre de la prise de compétences « tourisme », l'implantation d'un office du tourisme communautaire a été prévu au budget.

M. TANTER, Président, répond que ce point n'a pas été inscrit au budget pour l'instant car l'étude tourisme est en cours. Néanmoins la collectivité devra se poser la question de la localisation. Les investissements nécessaires seront inscrits budgétairement quand des éléments précis le permettront ; sera alors votée une décision modificative. M. TANTER précise que ce sujet a aussi été abordé avec l'A OCD et le SIOCA et que ce point devra d'abord être approfondi.

Mme ZAMUNER souligne qu'avec une prise de compétences au 1^{er} janvier 2017, il faudra être prêt à accueillir les touristes pour la saison 2017.

M. TANTER répond que des points d'accueil existants resteront sur le territoire.

M. MAVIC, vice-président, prend la parole et demande si la gouvernance tourisme est définie. Il souligne que le 1^{er} janvier 2017 approche vite et qu'il est important de s'y attacher et d'y mettre du débat pour avancer sur cette compétence.

M. TANTER répond qu'aucune décision n'est prise concernant la gouvernance ; la décision sera collective.

Un comité de suivi du schéma de développement touristique du Pays Bigouden Sud sera organisé en mars.

M. MAVIC répond qu'il va falloir travailler pour avancer.

Mme TANGUY, conseillère communautaire, demande le montant total d'investissement du budget.

M. TANTER répond que tous les chiffres ne sont pas connus, un chiffrage ne peut être établi en l'état. L'investissement pourrait s'établir à 8 millions d'euros ; le budget sera précisé lors de son vote puis par décisions modificatives autant que nécessaire pour réaliser les actions décidées.

Mme ZAMUNER prend la parole pour évoquer le déploiement de la fibre et demande des précisions.

M. CREDOU, vice-président, explique qu'une réunion a eu lieu le 27 janvier dernier avec M. PETILLON, élu référent numérique pour la Cornouaille et un technicien en développement THD de l'agence Quimper Cornouaille Développement afin de travailler sur les attentes de la collectivité. Cette rencontre a eu lieu avant le rendez-vous de l'agence QCD avec le président de Mégalis. Lors de cette réunion, la collectivité a montré sa volonté de poursuivre financièrement. La CCPBS participerait pour les années à venir à hauteur de 700 000 euros.

M. MAVIC demande qui est le décisionnaire de ce montant.

M. CREDOU répond qu'il s'agit de l'ancienne équipe communautaire il y a deux ans et que ce chiffre correspond au programme de déploiement progressif d'ici 2030.

M. TANTER prend la parole afin de préciser que l'entrevue avec M. Jean-Yves LE DRIAN vise à faire accélérer le plan de déploiement. Le schéma national semble aller plus vite mais la collectivité ne détient pas de précisions à l'heure actuelle. Il a été décidé de rencontrer le Conseil Régional pour signifier que la Cornouaille était loin et attendait davantage d'avancées. Lors du conseil d'administration de QCD, la collectivité a mis une pression pour être prioritaire sur la Région.

M. CREDOU évoque la première phase à TREGUENNEC, Larvor et la rocade de PONT-L'ABBE. Il est prévu d'accompagner la desserte des plus grands campings et de vérifier les attentes de l'Hôtel Dieu (connaître les besoins en imagerie médicale). M. CREDOU complète ses explications en précisant que la communauté de communes du Cap Sizun a pris un retard considérable suite à une décision politique antérieure.

M. LE DOARE regrette que les infrastructures soient toujours trop nombreuses, et souligne un manque de cohérence avec le SDEF qui est maître d'œuvre de Mégalis. Il ajoute qu'il manque une interface pour permettre d'aller plus vite et de diminuer les coûts.

Les budgets annexes des zones d'activités

Le Président expose les orientations concernant les différents budgets annexes des zones d'activité, dans la poursuite des actions engagées pour des aménagements supplémentaires.

M. LE DOARE demande si l'appel d'offre du Séquer Névez a été attribué.

M. TANTER répond que non, le dossier est en cours d'analyse.

Le budget annexe de l'eau

M. MAVIC, vice-président, expose les orientations du budget annexe de l'eau qui va comporter un effort conséquent d'investissements en 2016, qui pourrait nécessiter le recours à l'emprunt.

Le budget annexe du CLIC

Mme CAOUDAL, vice-présidente, présente les orientations pour le budget annexe du CLIC, dans la stabilité.

Le budget annexe du service de portage de repas

Mme CAOUDAL, présente les orientations pour le budget annexe du portage de repas qui a connu une nette réduction de son déficit en 2015 par rapport à 2014 et qu'il conviendra de conforter.

Mme CAOUDAL remercie les services pour le travail fourni pour rationaliser et réduire le déficit.

Mme BUANNIC, conseillère communautaire, félicite toute l'équipe pour un déficit réduit qui est passé de 130 000 euros en 2014 à 36 000 euros en 2015. C'est encore trop mais c'est une avancée très positive. Mme BUANNIC interroge Mme CAOUDAL sur la provenance des denrées ; les denrées premières sont-elles achetées localement ?

Mme CAOUDAL répond que le poisson est acheté localement.

Mme BUANNIC ajoute qu'il faudrait acheter localement d'autres denrées notamment les légumes au regard de la situation : agriculteurs dans la rue, méconnaissance de l'origine de certaines denrées.

Mme CAOUDAL répond qu'elle est du même avis et qu'il faut continuer le travail.

Ce point de l'ordre du jour ne demandant pas de vote,

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Droit des sols – avenants

Le Président propose deux avenants à la convention, validée par le Conseil communautaire du 28 mai 2015, avec la commune de LOCTUDY concernant le service mutualisé d'instruction du droit des sols.

Ces avenants modifient le périmètre d'intervention du service mutualisé en faveur de la commune de LOCTUDY pour s'adapter aux besoins de la commune :

1. pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015, précisant que sur cette période la CCPBS se charge de :
 - certificat d'urbanisme d'information
 - certificat d'urbanisme opérationnel
 - déclaration préalable (portant création d'emprise au sol/surface de plancher ou lotissements)
 - déclaration préalable (hors création d'emprise au sol/surface de plancher ou lotissements)
 - permis d'aménager
 - permis de démolir
 - permis de construire

2. à compter du 1^{er} janvier 2016, pour confier à la CCPBS les dossiers suivants :
 - certificat d'urbanisme opérationnel
 - déclaration préalable (portant création d'emprise au sol/surface de plancher ou lotissements)
 - permis d'aménager
 - permis de construire

En l'absence de question, le Président met au vote,

Le Conseil approuve à l'unanimité les avenants et autorise le Président à les signer.

Protection de la ressource – commodat

M. MAVIC, vice-président, présente le rapport.

La Communauté de communes est propriétaire de terrains situés à Moulin Callac sur la commune de PLONEOUR-LANVERN.

Ces terrains constituent une charge d'entretien pour la collectivité. L'absence d'entretien conduit aussi à la perte de la biodiversité que ces espaces représentent.

M. Ronan KERLOCH, riverain, propose d'y faire pâturer ses ânes.

Il est proposé de contractualiser avec M. KERLOCH au travers de la signature d'un commodat.

En l'absence de question, M. MAVIC met au vote,

Le Conseil autorise à l'unanimité la mise en place de ce commodat.

Règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs publics

M. GAONAC'H, vice-président, procède à la lecture du rapport.

Le conseil est appelé à délibérer sur le projet de règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs publics.

M. GAONAC'H ajoute qu'il s'agit d'une étape supplémentaire dans la mise en œuvre du PLH.

En l'absence de question, M. GAONAC'H met au vote,

Le Conseil valide à l'unanimité le projet de règlement.

Ravalements de façades – modification du règlement

M. GAONAC'H, vice-président, donne lecture du rapport.

Le Bureau communautaire propose de mettre les aides au ravalement sous conditions de ressources. En retenant le plafond du PTZ :

Nombre d'occupants du foyer	PTZ - Zone B2 2016
1	27 000 €
2	37 800 €
3	45 900 €
4	54 000 €
5	62 100 €

M. GAONAC'H précise qu'il s'agit de la plus ancienne aide de la CCPBS et qu'elle méritait d'être revue.

Mme BUANNIC, conseillère communautaire, indique que cette révision est une très bonne chose et demande si les résidences secondaires sont concernées.

M. GAONAC'H répond qu'effectivement les résidences secondaires sont intégrées au dispositif.

Mme BUANNIC précise que c'était à faire.

M. LE DOARE, conseiller communautaire, évoque le cas des copropriétés.

M. GAONAC'H répond qu'un calcul au prorata sera établi.

En l'absence de nouvelles questions, M. GAONAC'H met au vote,

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de règlement avec les modifications des aides au ravalement de façades pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2016.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Président précise que le prochain conseil est programmé le 25 février 2016, à PENMARC'H, salle Cap Caval.

La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse GOUZIEN



Le Président,

Raynald TANTER

